

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 21 mars 2024

# Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-03-21-8 | Finances Communales - Budget du CCAS - Budget Primitif 2024
Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de pouvoir : 4 Nombre d'excusés : 2 Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Président.

# **Etaient présents:**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

# Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

# Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.

#### Vu:

- Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123.8,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération statuant sur les affectations de résultat de l'exercice 2023.

## Considérant :

la nécessité de reprendre les résultats dès le BP.

## Le Conseil d'administration décide :

• D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
123 945,70	123 945,70	
	112 188,84	
123 945,70	1 500,00	
0,00	10 256,86	
2 307 281,71	2 307 281,71	
	312 482,71	
2 297 024,85	1 994 799,00	
10 256,86		
2 431 227,41	2 431 227,41	
	123 945,70 123 945,70 0,00 2 307 281,71 2 297 024,85 10 256,86	

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 307 281.71 euros.

# Elle est financée de la façon suivante :

- Recettes propres (Produits des usagers, subventions extérieures, etc...):
   706 437 euros
- Subvention d'équilibre du budget de la Ville à hauteur de 1.288.362,00 euros répartis comme suit :
  - o 59.800,00 euros au titre du financement du Programme de Réussite Educative (PRE)
  - 1.228.562,00 euros au titre de l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale
- Reprise du résultat de 312 482.71 euros.

# Résultat du vote :

Par: 15 voix pour

Pour extrait conforme, Le président du CCAS

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission: 076-267600534-20240321-2024-03-21-8-DE

Centre

Communal d'Action Sociale

Publié ou notifié: 0 4 AVR. 2024